

 المكتب الحضري لرباط و سلا AGENCIA URBANA DE RABAT-SALA	MANUEL DES PROCEDURES		Code : PR-RI08
	PROCESSUS	: REALISATION « GESTION URBAINE »	Date : 23/12/2016
	PROCEDURE	: Gestion des demandes de dérogation	Version : 01
			Page : 2 / 8

ORIGINAL | **SMQ**

2. Objet de la procédure :

La procédure de gestion des demandes de dérogation a pour objet d'assouplir les procédures administratives et les réglementations en vigueur afin de promouvoir l'investissement.

La circulaire conjointe n°10098 du 06 juillet 2010 est venue pour renforcer le rôle de l'administration au niveau local et régional, et d'appuyer la politique de décentralisation, de proximité et de souplesse en matière de gestion des projets d'investissement.

Suite à cette circulaire, il a été instauré la commission de concertation présidée par les Walis des régions.

La présente procédure permet de maîtriser l'activité de l'instruction des demandes de dérogation depuis la réception du dossier jusqu'à l'émission de l'avis définitif.

3.Domaine d'application :

Elle s'applique aux projets d'investissement en cas d'incompatibilité du projet par rapport aux dispositions des documents d'urbanisme en vigueur.

Les projets d'investissements qui peuvent bénéficier de dérogations sont ceux qui ont des retombées sur les principaux niveaux suivants :

Economique : la dynamisation économique et création de plusieurs postes d'emplois au moment de la réalisation du projet ou de son fonctionnement ainsi que le drainage d'importants investissements financiers étrangers, Etc.

Social : réalisation de programmes d'habitat social ou d'habitat destiné à la lutte contre l'habitat insalubre ou d'équipements publics à caractère non lucratifs

Urbanistique : réalisation des infrastructures hors-sites profitant aux secteurs urbains, notamment, les quartiers à restructurer ainsi que les projets ayant une valeur ajoutée dont bénéficiera le site (aménagement des espaces verts ou projets à usage public situés à l'intérieur d'un périmètre vaste boisé, ...)

4.Responsable de la procédure :

-Direction générale

-Pilote fonctionnel

-Pilote opérationnel

-Acteurs internes